

**LA PLUS FORTE**  
**VENTE DE LA REGION**  
LILLE. 104, Rue de Paris  
PARIS. 43, Bd Haussmann

# L'Éclair

De Roubaix - Tourcoing

BUREAU: Téléphone: 351-17  
43, rue de la Gare, 43  
TOURCOING: Téléphone: 3-65  
3, rue Fidèle Labrousse

DIRECTRICE: M<sup>me</sup> Eug. GUILLAUME.

## LE XV<sup>e</sup> CONGRES INTERFEDERAL des Mutilés, A. C. et A. P. G. du Nord s'est ouvert, hier, à Douai



Les Congressistes à l'issue de leur réception à l'Hôtel de Ville de DOUAI.

Les Fédérations du Nord des Mutilés, Veuves et Ascendants de la Guerre, des Orphelins de guerre, des Anciens Combattants et des Anciens Prisonniers tiennent actuellement, à Douai, leur quinzième Congrès interfédéral.

Entre 9 et 11 heures, les nombreux délégués sont arrivés, hier vendredi, venant de tous les points du département.

Ils ont été accueillis dans une cité qui en leur honneur avait largement pavé.

En outre le temps était magnifique.

Durant trois jours les congressistes doivent siéger. Mais, hier, avant de commencer leurs travaux, ils ont tenu, tout d'abord, à se rendre au cimetière militaire, dans la grande nécropole douaisienne, et où reposent tant de héros de la Grande Guerre.

### L'hommage aux Morts

C'est ainsi qu'à 11 heures, ils se rassemblaient Grand Place pour prendre place dans des tramways qui les conduiraient au champ des Morts.

La messe se recueillait devant les tertres plantés de stèles et croix de bois. Puis, ils visitèrent les tombes de deux grands amateurs d'Anciens Combattants MM. Maurice Scève et Georges Soland, de leur mémoire, M. Balavoine, président de la Fédération des Mutilés du Nord qui dirigeait la délégation, offrit l'hommage de gerbes de fleurs.

Étaient présents: MM. Sagon, vice-président du Groupe départemental de l'U. N. C.; Florimond Dufour, commissaire général adjoint; Achille Libotte, commissaire général adjoint; Paul Des-

### La réception à l'Hôtel de Ville

Au retour du pieux pèlerinage qu'ils venaient d'accomplir à la nécropole, les congressistes se sont rendus à l'Hôtel de Ville où une réception par la municipalité avait été organisée.

Dans le salon Blanc se trouvaient à l'attendre: M. Proust, maire, entouré de MM. Butruille et Vandewiele, adjoints; Bégar, Nachbauer, Amaury Ri-

(LIRE LA SUITE EN DEUXIEME PAGE)

## La Confédération Nationale des Artisans Maréchaux, Charrons et Forgerons a ouvert son 29<sup>e</sup> Congrès, hier, à Lille

Pour la première fois depuis 30 ans, les artisans ruraux de France ont tenu leurs assises dans le capitale des Flandres. Les congressistes venus de tous les coins de France ont, hier matin, tenu leur première réunion dans la salle du Palais de la Bourse de Lille.

M. BOUTIN, président du Syndicat départemental, organisateur du Congrès accompagné des membres du bureau MM. GAUDIN et DALMAIS, de M. FOURNIER, avocat-conseil fit accueil aux délégués français et belges et invita M. Antonin PEILLON, de Paris, président de la Confédération, Inspecteur départemental de l'Enseignement Technique, membre du Conseil Supérieur de l'Agriculture, à presider aux travaux de ce 29<sup>e</sup> Congrès.



Les Congressistes réunis sur le perron de la Bourse de Commerce de LILLE et entourés de M. GUILBAUT, Vice-Président de la Chambre de Commerce ayant à sa droite, M. BOUTIN, Président du Syndicat Départemental et à sa gauche, M. PRILLON, Président de la Confédération Nationale.

Les délégués se mirent immédiatement aux travaux. La première séance comportait la lecture et discussion des rapports moral et financier, un rapport d'un délégué de Tours sur les Syndicats obligatoires, de M. CROCHARD, du Pas-de-Calais sur la propagande artisanale.

### A la Chambre de Commerce

À 11 h. 30, les congressistes furent reçus à la Chambre de Commerce par M. GUILBAUT, vice-président, entouré de MM. GEORGES WIAET et DELATTE. M. GUILBAUT, après avoir présenté les excuses de M. Alfred Descamps, s'adressa aux représentants de l'Artisanat rural de leur esprit de solidarité et d'avoir compris l'intérêt qu'il y a pour eux à resserrer les liens professionnels.

MM. BOUTIN et PEILLON remercièrent les représentants de la Chambre de Commerce. Un vin d'honneur fut ensuite offert aux invités.

### Les travaux

Après-midi à 14 h. 30, une séance de travaux s'est ouverte sous la présidence de M. BOUTIN.

M. THIBAudeau, délégué de la Vendée a donné lecture de deux rapports: sur les organisations professionnelles et sur le brevet de maîtrise. La journée de

à 14 h. 30, rapport sur les questions intéressant les soins aux animaux et l'organisation de l'Enseignement professionnel des Maréchaux-experts par un délégué de la Fédération des Maréchaux.

Relations, au cours de l'après-midi, avec les marchands réparateurs de machines agricoles et les entrepreneurs de travaux agricoles au sein du groupe interconfédéral des professions connexes à l'Agriculture. Intervention des délégués de ces groupements.

Questions diverses, procès en province. Responsabilité des accidents. Assurance. Responsabilité civile, etc.

Maréchaux-ferrants militaires. Election des membres du bureau Siège du prochain Congrès.

### Une réception à la mairie

Le maire de Lille et le Conseil municipal reçurent ce matin à 11 h. 15, salle des adjudications, les membres prenant part à ce 29<sup>e</sup> Congrès. Rassemblement, porte de Saboteux, à 11 h. 10. La réception sera suivie d'une visite du bureau.

D'autre part une réception est prévue à 17 h. 30 par la Chambre des Métiers du Nord et le soir à 20 h., un banquet officiel. Hôtel Maréchal: 302 rue Solferino.

## NOTRE INNOVATION

Comme nous l'annoncions hier, notre journal a décidé d'intéresser plus encore si possible, sa fidèle clientèle au « Tour de France cycliste » en organisant à l'occasion de cette 29<sup>e</sup> épreuve

### un Grand Concours

qui s'intitulera le

# Grand Concours du Tour de France

Ce sera un concours facile, amusant, court, dont la formule nouvelle passionnera TOUT LE MONDE sans exception.

Il sera facile puisque les réponses ne devront nous parvenir que quelques jours seulement avant l'arrivée des coureurs. Les concurrents pourront donc désigner, presque à coup sûr, le coureur qui se classera 1<sup>er</sup>.

Il sera amusant puisqu'il n'exigera aucune tension d'esprit ni aucune recherche.

Il sera court, puisque commençant le 4 Juillet, il se terminera le 20.

Il sera passionnant puisqu'il joindra l'utile à l'agréable et qu'il ne sera pas nécessaire d'être sportif, pour remporter le 1<sup>er</sup> PRIX de

## 20.000 Frs en espèces

ou l'un des 400 PRIX dont la valeur totale dépasse

# 80.000 Frs

Demain dimanche, nous publierons le règlement et la liste des Prix de notre GRAND CONCOURS

## LES REVENDICATIONS DES RÉGIONS LIBÉRÉES

Une délégation de la Commission de la Chambre signale au ministre certains abus et lui demande d'y porter remède

(DE NOTRE REDACTION PARISIENNE)

Comme suite à la décision prise il y a quelques jours par la Commission des Régions Libérées, le bureau de cette Commission, après entente sur la rencontre avec le ministre des Finances, s'est rendu hier, au ministère des Finances, où elle a conféré avec M. Marcel Regnier.

Malgré le nombre important de personnalités qui assistaient la porte de son cabinet, le ministre ne fit pas attendre longtemps les délégués qui, d'ailleurs, ne s'étaient complétés qu'au tout dernier moment.

À 11 heures, l'entretien commençant, pour se poursuivre pendant une demi-heure et, lorsqu'ils apparurent dans la salle d'attente, ils semblaient fort heureux d'avoir pu exposer au ministre des Finances, lequel leur avait réservé un accueil des plus bienveillants, un certain nombre de cas qui provoquent de vives réclamations dans leur région.

M. DES ROTOURS, qui présidait la délégation, fit alors connaître qu'il donnerait, plus tard, des indications sur l'entrevue.

Dans le courant de la journée, il faisait communiquer le texte suivant: « Comme suite à la décision prise par la Commission des Régions libérées de la Chambre des députés, le bureau de cette Commission s'est rendu ce jour auprès de M. le ministre des Finances. La délégation, à laquelle s'étaient joints plusieurs parlementaires des Régions Libérées, sous la direction du président Des Rotours, comprenait MM. COURTEHOUC, TAILLIANDIER, PASQUIN, LÉNGRAND, TONNELIER, DE DIEBACH, APPOURCHAUX, LACOURT, DESPREZ-FOTTE, DELSART, FROUILLETTE, BRODEL.

M. DES ROTOURS, président de la Commission, a rappelé tout d'abord l'importante question des prorogations de délais demandées par nombre de sinistrés qui, par suite de circonstances indépendantes de leur volonté, n'ont pu procéder au rempli dans le délai légal. Il a fait observer qu'en dépit des promesses faites, maints cas particulièrement dignes d'intérêt avaient fait l'objet de décisions de rejet, les autorisations de prorogation de délai n'étant que l'exception.

Le ministre a promis formellement d'examiner avec un large esprit de bienveillance les dossiers qui lui seraient soumis, et a pris qu'on lui signale les cas particulièrement intéressants.

MM. DES ROTOURS, TAILLIANDIER, APPOURCHAUX, DE DIEBACH ont ensuite évoqué la question du reclassement des fonctionnaires des Régions libérées licenciés et sans emploi depuis près de deux ans et ils ont insisté pour que les emplois disponibles dans l'administration leur soient réservés en exécution des engagements pris.

Sur l'assurance que d'aussi justes doléances feraient l'objet d'un examen attentif, M. DES ROTOURS, puis M. BRODEL insistèrent avec des arguments précis sur l'urgence du réajustement des sommes dues aux indemnités, créanciers du groupement des industriels sinistrés, et ont rappelé les promesses faites par M. Germain-Martin en mars dernier.

S'agissant d'un règlement qui doit être effectué au moyen d'un fonds de garantie, M. le ministre a bien voulu

## MARCEL THIL reste invincible

Hier, au Stade Roland-Garros, il a battu Carmelo Candeli sur points en 15 rounds



Le Champion Marcel THIL

Hier soir, au Stade Roland-Garros, à l'issue d'un match dans lequel il mettait en jeu ses trois titres de champion de France, d'Europe et du monde poids moyens, Marcel Thil a battu son challenger, Carmelo Candeli, aux points en 15 rounds.

## LA MORT SUSPECTE D'UN BÉBÉ DE 3 MOIS A SASSEGNIES

La mère, qui avait été arrêtée, a été remise en liberté hier matin

Nous avons relaté, hier, l'arrestation de Mme Delhay, âgée de 20 ans, à la suite du décès suspect de son enfant.

Le docteur Trigueneux, médecin légiste, qui a pratiqué l'autopsie du petit cadavre, a conclu à une mort naturelle de l'enfant.

En conséquence, M. le procureur de la République a fait mettre immédiatement en liberté Mme Delhay. Cette dernière a quitté la maison d'arrêt hier matin.

promettre de faire toute diligence pour mettre fin à une situation préjudiciable à de nombreuses entreprises et, partant, à leurs ouvriers.

### FIN DE SESSION

## LA CHAMBRE LIQUIDE SON ORDRE DU JOUR

Projets sur les loyers, le marché du lait, fonds de commerce, etc., ont fait la navette entre les deux Assemblées

(DE NOTRE REDACTION PARISIENNE)

La séance est ouverte à 15 h. 05, sous la présidence de M. Fernand BOUIS-SON.

Le gouvernement demande la discussion immédiate de la proposition de loi, retour du Sénat, tendant à supprimer pour l'année 1935 la majoration de 15 % sur les loyers.

M. FOUILLAND rappelle que la Chambre avait voté la suppression définitive des 15 %. La commission de législation civile s'est ralliée, cependant au texte du Sénat de l'article premier qui supprime pour un an la majoration de 15 %; mais la commission ne peut voter la suppression de l'article 2 de la précédente loi relatif aux travaux mis à la charge des propriétaires. Par contre, la commission accepte un amendement de M. Caوتر relatif aux améliorations imposées par les autorités administratives et municipales.

La commission repousse l'article 3 du Sénat relatif au délai laissé aux locataires.

Intervention de M. Léon Vincent

M. Léon Vincent (Pas-de-Calais), évoque la situation pénible des petits industriels qui peuvent être assimilés aux artisans, il demande qu'on reconnaisse à ceux-ci les mêmes avantages qu'aux locataires chômeurs.

M. Léon BERARD, garde des Sceaux, demande à la Chambre d'adopter le texte du Sénat, en ce qui concerne la suppression pour une année du palier d'augmentation de 15 %. Le garde des Sceaux donne l'assurance que les textes de la commission de législation civile empêcheront toute expulsion. Il donne des assurances à M. Léon Vincent au sujet des artisans chômeurs. L'article premier est voté.

Un amendement de M. PERRIN tendant à la suppression de l'article 2 est repoussé par 248 voix contre 237. On vote à mains levées à supprimer l'article 2 des mots « travaux imposés par l'autorité municipale ou administrative. L'article 2 est adopté.

M. GARCHERY demande que l'on protège les familles en chômage contre les poursuites et les frais de justice.

M. Léon BERARD répond qu'il veillera à ce que soient observés les circulaires adressées aux parquets afin qu'il fasse preuve de bienveillance à l'égard des locataires chômeurs.

L'article 3 qui ne permet pas aux propriétaires de reprendre les biens loués sans avoir donné à leurs locataires un congé régulier, est adopté.

L'ensemble du projet de loi sur les loyers est voté

L'ensemble du projet est adopté. Séance suspendue.

## L'ORGANISATION DU MARCHÉ DES PRODUITS LAITIERS

À la reprise le gouvernement demande la discussion immédiate du projet relatif au Sénat relatif aux produits laitiers et aux produits résineux.

(LIRE LA SUITE EN DEUXIEME PAGE)

## L'HORRIBLE TRAGÉDIE de Haut-Lieu, près d'Avesnes

LES CORPS DES VICTIMES ONT ÉTÉ TRANSPORTÉS HIER AU CATEAU OU ILS SERONT INHUMÉS

C'était hier jour de marché à Avesnes. Tout le monde faisait allusion à la scène d'horreur qui s'était déroulée dans la nuit du 26 au 27 d'une façon aussi tragique. Tous plaignaient la fin atroce de cette femme et de deux enfants de l'assassin Henninot et témoignaient leur plus profond mépris au père qui s'était rendu coupable d'un crime aussi odieux ayant soulevé la réprobation générale dans tout le pays.

Pendant toute la journée une foule anxieuse n'a cessé de suivre les péripéties des recherches et ce fut un soulagement général lorsqu'on apprit que le coupable avait été arrêté. Les huées et injures à l'adresse de l'assassin ne cessèrent que



L'assassin HENNINGOT à sa sortie de la maison de l'Adjoint, M. MANY, après avoir été mis en présence des trois cadavres.

lorsqu'il eut été écroué à la maison d'arrêt.

Les aveux du meurtrier

Il ne nous a pas été possible hier de relater entièrement la scène pénible des aveux complets de l'assassin.

Jusqu'à 15 heures Henninot avait opposé les dénégations les plus formelles aux magistrats et persistait avec véhémence à soutenir qu'il n'avait pas tué ses enfants ni mis le feu à la maison.

On lui laissa un moment de répit. À 20 h. 30, M. le lieutenant de gendarmerie Forthier reprit l'interrogatoire de l'inculpé. Il le laissa faire ses déclarations se bornant simplement à les enregistrer. Lorsqu'il eut terminé il reprit point par point les déclarations faites et lui montra diverses contradictions flagrantes. Devant les mensonges évidents Henninot perdit de son assurance.

Le lieutenant lui fit une description de la chambre, des emplacements des lits des victimes et de la lampe. Il lui fit remarquer que cette lampe communiquait rarement le feu, l'essence ne pouvant se déverser. Enfin il lui fit remarquer qu'à l'endroit où elle se trouvait il eût été

Le meurtrier avait tenté de se suicider il y a un an

Nous avons relaté que l'assassin avait déclaré que sa femme était particulièrement bien avec un herbager voisin, qui fut entendu par les magistrats.

(LIRE LA SUITE EN DEUXIEME PAGE)

## AUX ASSISES DU MORBIHAN

## LE CRIME DE MICHEL HENRIOT fut accompli avec conscience et lucidité

TELLE FUT L'OPINION EXPRIMÉE HIER PAR LE MÉDECIN ALIÉNISTE DEVANT LES JURÉS

Vannes, 28. — L'ouverture de la deuxième audience du procès Michel Henriot a été marquée par une crise de larmes de sifflet qui ont accueilli l'accusé à son entrée dans la salle.

Le calme rétabli, on a entendu le médecin aliéniste de Fontainebleau, qui a exposé dans quelles conditions il proposa en 1918 Henriot pour la réforme.

Puis le docteur Ceillier, médecin aliéniste de Paris, a assuré que le crime fut accompli par Henriot avec conscience et lucidité et qu'il a été suivi de simulation, de cas pathologique. L'aliéniste a parlé ensuite du déséquilibre de l'individu et de la dégénérescence du meurtrier.

Le docteur Dorso, de Lorient, qui eut l'occasion d'examiner le meurtrier, s'est étendu à son tour sur la dégénérescence physique de Michel Henriot.

Questions délicates

Sur une question de M. Beineix, cette audience rebondit brusquement. Il s'agit de savoir si la victime avait eu de nombreuses ou de rares relations avec son mari, et l'on apprend que Georges Deglay, pour mieux résister à Michel Henriot, portait continuellement une sorte de ceinture de chasteté.

La défense en tire des conclusions précises. Le meurtrier n'était-il pas un criminel ? A quel les avocats de la partie civile répliquent en demandant si le crime de l'assassin en est modifié.

Les témoins qui ont vu la scène du drame racontent leurs souvenirs. Le commissaire divisionnaire de Lorient, M. Peyroux, rappelle qu'il fut avisé du crime par les journaux: qu'il rendit à Loch-en-Guidel et posa quelques questions à Michel Henriot.

Il reprit l'interrogatoire après celui que lui avait fait subir son père, le procureur Henriot: il réussit à l'amener aux aveux. Alors, le commissaire se vit l'obligation d'aller prévenir le procureur aux aveux. Alors, le commissaire se vit l'obligation d'aller prévenir le procureur aux aveux. Alors, le commissaire se vit l'obligation d'aller prévenir le procureur aux aveux.



Une attitude de MICHEL HENRIOT au banc des accusés.

Loch, entendit des hurlements suivis de coups de garabine. C'est le seul témoin articulatoire du drame.

Les notaires, M. Guegan, qui a reçu le testament que lui portait Henriot, et M. Prudhomme, à qui Henriot demanda conseil sur la question des assurances, déclarent que Michel leur a fait l'effet d'un homme normal, capable de défendre ses intérêts.

Prochaine audience à 13 heures. Ce n'est que lundi soir que les jurés pourront donner leur verdict.